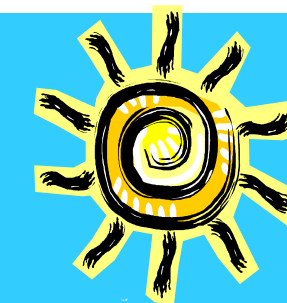


# RESEAU EMILE-ALDS



ALDS

*Réseau généraliste de proximité*

25, avenue des Aulnes - 78250 MEULAN

Tel : 01 34 74 80 60 - Fax : 01 34 74 06 19 Email : emile@alds.org

Pour qui ?

- Ⓜ Toute personne adulte à domicile ou en maison de retraite,
- Ⓜ Patients souffrant d'une maladie grave évolutive ou mettant en jeu le pronostic vital (soins palliatifs),
- Ⓜ Patients de + de 60 ans, fragiles, souffrant de maladies chroniques ou aiguës, nécessitant une prise en charge pluri-disciplinaire (gérontologique).

Le Réseau EMILE-ALDS intervient sur 31 communes situées autour de Meulan - Les Mureaux dans les Yvelines.

Le secteur géographique avoisine 120 km<sup>2</sup> pour

une population d'environ 150.000 habitants, dont 20.410 personnes ont plus de 60 ans.



Pourquoi ?

- Ⓜ Permettre à la personne de bénéficier de soins de qualité, (en particulier pour soulager la douleur physique et psychique), sur le lieu de vie de son choix.
- Ⓜ Proposer aux intervenants sanitaires et sociaux de travailler en équipe pluridisciplinaire de façon coordonnée, pour optimiser :
  - . Le maintien ou le retour à domicile,
  - . L'accompagnement de la fin de vie, le soutien des proches et des soignants
  - . Une évaluation gérontologique à domicile
  - . L'accès à une structure de soins,
  - . Formation des acteurs sanitaires et sociaux

Comment ?

**Mettre en lien les acteurs pour une continuité des soins, cohérente et efficace, sans se substituer à l'offre de soins existante**

En direction des personnes dépendantes

- Accompagner les patients,
- Elaborer un projet de soins personnalisé,
- Favoriser le soulagement du malade,
- Mettre en place un soutien relationnel,
- Proposer un soutien psychologique,
- Proposer un soutien social.

En direction des proches

- Accompagner les proches dans leur souffrance,
- Prévenir l'épuisement des aidants,
- Dépister les deuils compliqués,
- Proposer un soutien aux endeuillés.

En direction des soignants

- Conseiller, soutenir et permettre une concertation dans des situations particulières ou complexes,
- Mettre en place des protocoles de soins,
- Diffuser les bonnes pratiques,
- Former les professionnels,
- Proposer un groupe de parole,
- Ligne téléphonique 24/24 h dédiée pour les soignants.

En direction des établissements

- Mettre en place un dispositif d'expertise externe aux établissements (cf. Loi dite Léonetti relative à l'arrêt de traitement en fin de vie),
- Proposer des formations sur site, adaptées.